

L'Association Normande d'Ethnographie et d'Art populaire « Le Vieux Honfleur » 10 rue de la Prison – 14600 Honfleur

L'église et la place Sainte-Catherine

Auteur : Pascal Lelièvre

Paru dans le catalogue de l'exposition du Musée Eugène Boudin : « Honfleur, place sainte-Catherine, histoire et représentation » 2003

La place Sainte-Catherine

La place qui entoure l'église Sainte-Catherine, permet une mise en valeur de l'église et accueille le pittoresque marché hebdomadaire des produits de bouche, constitue un des hauts lieux de la sociabilité honfleuraise. Dans la mémoire locale, elle est étroitement associée à la fonction commerciale comme lieu où se tient depuis des temps « immémoriaux » le marché hebdomadaire et la foire dite de la Sainte Catherine à la fin du mois de novembre.

Charles Bréard, l'historien honfleurais de la fin du XIXe siècle, le premier à s'être livré à un dépouillement méticuleux des archives et à avoir réalisé les premières synthèses rigoureuses sur l'histoire locale dans l'esprit de l'école positiviste, a contribué à ancrer cette image de la place Sainte-Catherine. Dans son livre le plus diffusé mais peut être le moins scientifiquement fondé, Vieilles rues, vieilles maisons de Honfleur du XVe siècle à nos jours, paru en 1900, il écrit en effet : « la place de l'église Sainte-Catherine est l'endroit où depuis le XIVe siècle et jusqu'à nos jours, il s'est tenu la foire qui s'ouvre à la fin du mois de novembre ». Il mentionne également, dès le début de sa présentation du site, qu'elle avait fonction de cimetière. Certes, il n'y a pas incompatibilité entre les deux fonctions¹, dans la mesure où les cimetières qui entouraient autrefois les églises pouvaient être un lieu de marché et de foire et ce malgré l'interdiction de la tenue des marchés dans les cimetières en 1274, réitérée par plusieurs synodes au XIVe siècle. Mais il reste à savoir si ce fût le cas de l'espace cimetériel situé autour de l'église Sainte-Catherine.

En effet, les premiers documents manuscrits qui évoquent la place Sainte Catherine comme lieu de marché sont très tardifs (époque révolutionnaire) et ils laissent entendre que cette fonction est récente. Par ailleurs, l'observation de la topographie du lieu ne révèle pas une aptitude particulière au développement de l'activité marchande.

Le plan de Boissaye du Bocage², le plus exact de tous ceux dont on dispose pour analyser la topographie urbaine de la ville médiévale, réalisé vers 1670 à la demande de Colbert avant le creusement du « Vieux Bassin », ainsi que le plan Cachin, élaboré à la fin du XVIIIe siècle à l'initiative du conseil municipal et de son maire qui était aussi l'ingénieur du port, pour asseoir de manière cohérente une politique d'urbanisme à Honfleur, nous révèlent un espace relativement étroit et clos, isolé par rapport aux principales artères de circulation du faubourg Sainte-Catherine. Il forme « une sorte d'enclos triangulaire de 40

¹ Philippe ARIES, L'homme devant la mort. I – Le temps des gisants, 2A1 « Sanctos apud ecclesiam ».

² BN, ms 274 des Cinq Cents de Colbert

toises de hauteur et de 30 toises de base »¹, fermé aux sud et à l'est par un alignement de petites constructions peu profondes, dites logettes, qui continuent la rue du puits et se terminent au chevet de l'église sur la rue des logettes, réduite à une sorte de boyau. On y accédait par quatre entrées très étroites, dont deux étaient complètement inaccessibles aux chariots et charrettes des forains ou des agriculteurs : au nord, une toute petite ruelle tendant de la place de la Grande Fontaine au cimetière et à l'est, en bordure du chevet, un escalier. Les deux passages accessibles étaient situés, l'un au nord ouest, à l'angle de cet espace avec la rue des lingots et l'autre entre l'angle sud ouest de l'église et le presbytère ouvrant sur la rue du Puits et le carrefour Sainte-Catherine. On peut supposer l'existence d'une voie de circulation passant devant le porche de l'église, faisant le tour du cimetière pour rejoindre les degrés qui rachetaient la dénivellation entre le cimetière et le bas de la rue des logettes.

L'espace cimétierial est toutefois de faible superficie, eu égard à l'importance de la population du faubourg Sainte Catherine. De fait, les inhumations se font fréquemment dans l'église même, comme l'attestent les registres de catholicité et les découvertes d'ossements lors des différents travaux réalisés dans l'église aux XIXe et XXe siècles. Cette pratique est courante au moyen âge et à l'époque moderne qui réserve aux plus notables des paroissiens une sépulture dans la partie la plus sacrée du cimetière dont l'église est partie prenante. En 1781, sur les injonctions du procureur du roi au bailliage, faisant suite à la déclaration du Roi de 1776 interdisant le maintien des cimetières à l'intérieur des villes, les paroissiens et « les possédants-fonds » des paroisses de Saint Etienne et de Sainte Catherine se résolvent à acquérir un terrain de trois vergées dépendant du Prieuré du val de Claire, rue de la Bavole pour y installer leur cimetière.

Libéré de sa fonction d'accueil des morts, l'espace de l'ancien cimetière va s'ouvrir à l'activité commerciale. Une pétition de 1829², rédigée à l'initiative « des habitants du quartier de la poissonnerie » (rue des logettes) pour empêcher l'exécution d'un projet du conseil municipal consistant à déplacer le marché au poisson vers l'extrémité du Vieux Bassin, précise que « depuis un temps immémorial le marché aux légumes et la poissonnerie ont tenu dans le voisinage de l'église Sainte Catherine avant l'époque où la sagesse de Louis XVI éloigna du milieu de la ville le triste et dangereux voisinage des sépultures, le marché aux légumes du terroir sur la place du carrefour Sainte-Catherine. Depuis ce moment, on y a consacré le vaste emplacement de l'ancien cimetière ».

Ce rappel historique datant de la période de la Restauration – ce qui explique l'invocation à la sagesse de Louis XVI, frère du Roi Charles X – atteste que le lieu du marché avant 1781 n'était pas la place Sainte Catherine mais celle du carrefour du même nom correspondant à la place de l'Obélisque actuelle, située à la jonction de la rue du Dauphin et de la rue Brûlée et s'ouvrant sur la rue du Puits face aux logettes qui fermaient l'espace cimétierial.

Il y a fort à penser que ces logettes étaient à l'origine destinées à abriter des marchands locaux ou forains qui participaient à la foire Sainte Catherine. Celle-ci devait également se tenir entre le carrefour Sainte Catherine, appelé encore place de la petite fontaine, et la rue des Logettes. Une requête des marchands quincailliers et drapiers³ de la

¹ A. Vintras : Répertoire numérique des Archives Municipales de Honfleur p XXVI. Il sous estime la superficie de la place. Elle est certes petite, mais si l'on retire de la surface totale de 2400 m², obtenue sur la base de 2 m environ pour une toise, celle de l'église Sainte Catherine qui est d'environ 1800 m², on obtiendrait une superficie utile de l'ordre de 600 m². Cela paraît peu.

² A.M., F IV, 504

³ A.M., I*2

ville de Honfleur datée du 14 octobre 1790 en vue d'obtenir, entre autres exigences, le déplacement du lieu de tenue de la foire, l'atteste très clairement. Ces marchands expliquent que « la place du carrefour Sainte Catherine où sont établis ordinairement les marchands forains à la foire, a fort peu d'étendue, ce qui nuit au passage et expose le public et que la rue royale offre par sa situation un emplacement commode et agréable, étant d'ailleurs au centre de la ville. »

Il apparaît donc que l'espace autour de l'église Sainte Catherine n'a pas servi de place de marché, ni de foire à l'époque moderne. Peut-on imaginer qu'il ait pu avoir une telle fonction, au Moyen Age, avant que l'église n'impose le respect de la sacralité des lieux – qui ne fut pas totale en France avant le XVIIe siècle ? Un texte daté du 11 mai 1441¹ ne va pas dans ce sens. Il précise que « le sergent a fait des publications par trois jours de marchés devant les barrières de Honfleur ». Ce lieu ne peut être que la « place de la Grande Fontaine » (la place Hamelin actuelle) devant la porte de Caen ou la place du carrefour Notre Dame devant la porte de Rouen. La durée indiquée est proche de celle de la Foire Sainte Catherine, créée en 1331 par le baron de Roncheville après autorisation du Roi Philippe VI le Valois. Elle correspond à peu près à celle revendiquée par les marchands drapiers de Honfleur² dans la requête précédemment citée où ils en rappellent un jugement qui s'appuie sur la tradition : ils indiquent « qu'en exécution d'un édit d'avril 1779, M. le juge de police au bailliage de cette ville d'Honfleur a rendu une sentence en forme de règlement le 21 février 1780 qui précise, dans son article 2, que la foire Sainte Catherine qui originellement ne doit durer qu'un jour, est fixée au 25 novembre de chaque année et finit le 29 inclusivement. Ce qui fait 5 jours : le premier pour monter, le 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} pour se retirer ».

Les sources peu nombreuses dont on dispose pour retracer cette histoire des marchés et de la foire avant le XIXe siècle convergent dans une même direction : elle établissent le centre de gravité de la vie commerciale dans le faubourg Sainte-Catherine entre la place de la Petite Fontaine et celle de la Grande Fontaine en passant par la rue des Logettes, mais excluent la place Sainte Catherine proprement dite. Ce qui n'empêche pas l'église d'avoir des intérêts dans la vie commerciale qui se développe à proximité de l'espace sacré, ainsi que le suggèrent les comptes du conseil de fabrique de 1790³ qui font état de revenus tirés de la location de logettes et des caves situées sous le chevet ! On ne peut exclure également quelques débordements des marchands forains par rapport au périmètre qui leur était affecté.

Les autorités définissent les conditions d'occupation de cette nouvelle partie de l'espace public libéré par le transfert du cimetière à l'extérieur de l'agglomération pendant l'époque de la révolution et de l'Empire

L'arrêté de police du 22 messidor An XII⁴ fixe les règles d'occupation de la place par les marchands de « comestibles » le jour du marché hebdomadaire qui se tient le samedi : les marchands de lait, beurre, fromages, œufs, fruits doivent s'installer depuis l'encoignure de la maison du sieur Desseau jusqu'à l'angle du presbytère Sainte Catherine ; les marchands de volailles occuperont la partie de terrain existant depuis l'angle du presbytère jusqu'à l'encoignure du clocher en s'alignant sur le grand portail de l'église. Les marchands de

¹ Jean MALLON, Honfleur du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle, thèse manuscrite de l'école des chartes, 1927, page 31. B.N. ms franç. 26068 n°4287 – 1441 – 11 mai.

² A.M., F IV, 504

³ A. VINTRAS op. Cit.

⁴ A.M. F IV, 504

légumes seront placés depuis la rue des Lingots jusqu'au droit de l'église. Le surplus du terrain qui se prolonge jusqu'aux degrés descendant à la rue des logettes est affecté aux autres catégories de marchands forains. Il est interdit à quiconque de se placer dans les allées qui conduisent à l'église et doivent servir au public pour circuler. Dès août 1793, il est établi que le marché commencera à 6 h, de la Pâques à la Saint-Michel (les nouveaux noms du calendrier révolutionnaires ne seront adoptés par la convention qu'au mois d'octobre de cette même année). Les regrattiers ne peuvent acheter qu'à partir de 8 h et n'ont pas le droit d'aller au-devant de ceux qui viennent vendre sur le marché sous peine de 20£ d'amende. Ainsi, pendant deux heures, seuls les bourgeois peuvent venir s'approvisionner. Après la Saint-Michel, et jusqu'à Pâques de l'année suivante, le marché ne débute qu'à 7 h. Au cours des années qui suivent plusieurs jugements sont prononcés contre des regrattiers qui ont contrevenu au règlement. En effet, des plaintes sont déposées régulièrement à leur endroit car ils continuent d'aller très tôt le matin au devant des cultivateurs pour revendre sur le marché à des prix plus élevés !

Le marché de Sainte-Catherine devient en ce début de XIXe siècle le seul marché hebdomadaire, celui du carrefour Notre-Dame, marché au bois, à la volaille, au gibier, aux œufs et au beurre, ayant été supprimé au grand dam des habitants de la place Saint-Léonard et de ses commerçants dont la valeur des « fonds de commerce » a baissé. Il ne sera jamais rétabli en dépit de multiples pétitions solidement fondées sur un argumentaire de nature à faire vibrer la fibre monarchiste des notables qui siégeaient au conseil municipal. Ainsi les commerçants de ce quartier adressent-ils à plusieurs reprises une pétition au conseil municipal en vue de son rétablissement. En 1832, ils expliquent « regretter ce vieux privilège qui a disparu sous le règne de la liberté ou de l'Empire par amour de la centralisation en réunissant les marchés de la ville en un seul point ! »

C'est également pendant la période de Révolution que la foire Sainte Catherine a investi la place du marché hebdomadaire. Un arrêté municipal de 1791 fixe son ouverture au 26 novembre et précise qu'elle durera 10 jours, que les baraques, les loges et les étaux devront s'établir sur les alignements donnés contre 8 sols par pied courant. Le prix de la location de l'espace public est désormais perçu au profit de la commune par le citoyen Letellier, et ce contrairement à la période précédents, au cours de laquelle le vicomte de Roncheville n'a cessé d'en percevoir les droits en vertu des « coutumes »¹. Les boutiques doivent être fermées pendant les offices sous peine de 20 £ d'amende. En 1794, la commune tente même de créer une seconde foire qui doit ouvrir le premier du 8eme mois (floréal) avec une décentralisation des lieux de vente (les bleds à la Halle, les bestiaux dans la rue de l'égalité et les autres marchandises (c'est à dire draperies, merceries, quincaillerie, faïence) dans l'ancien cimetière de « la section ouest ». Le pied linéaire de location est abaissé à 5 sols ! La tentative a du échouer mais elle a été réitérée sous le Consulat avec plus de succès, semble-t-il, puisqu'un état des foires de 1819 indique, en plus de celle de Sainte-Catherine dont l'origine est qualifiée d'immémoriale, celles de la mi-carême et du 18 octobre, toutes deux créées par un arrêté du gouvernement du 19 thermidor an X. Les documents des archives ne permettent pas de savoir ce qu'il en est advenu après 1819. Il est probable qu'elles n'ont pas duré très longtemps, les commerçants n'ayant pas de raison d'y être plus favorables qu'ils ne l'étaient sous l'Ancien Régime, en raison de la concurrence que les marchands forains leur faisaient pendant ces journées là.

Le transfert du cimetière n'avait pas résolu tous les problèmes d'encombrement qui se posaient. Les logettes empêchaient l'ouverture de l'espace de la place Sainte Catherine

1

sur la place de l'Obélisque et maintenaient un véritable goulet d'étranglement au niveau de la rue des logettes qui accueillait pourtant quotidiennement le marché du poisson.

Cette situation a conduit le conseil municipal à racheter progressivement les logettes afin de les démolir. L'opération a duré pendant toute la période de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Elle n'a abouti complètement qu'au début du Second Empire. La dernière étape, en 1852, a consisté à supprimer la maison du presbytère et son jardin, après que la ville a eu installé les prêtres de la paroisse dans l'ancien hôtel particulier de la famille de l'armateur Picquefeu de Bermont, rue des Capucins. La destruction des logettes et du presbytère a nécessité d'importants travaux de terrassement pour abaisser la hauteur de la place et rejoindre le niveau de la rue du Puits. Pour pouvoir accueillir, à partir de 1873, des bouchers forains¹, la mairie faire construire quelques hallettes qui sont adossées au mur de la propriété qui jouxtait l'ancien presbytère.

Le vaste espace libéré autour de l'église s'est révélé cependant rapidement insuffisant pour le marché hebdomadaire qui a pris une importance croissante. Aussi, en 1880, le maire, M. Chasle, doit réserver la place Sainte-Catherine et la place de l'Obélisque exclusivement aux produits de bouche, aux fleurs et « aux menus objets de poterie concernant le jardinage, arbres et semences ». Les autres marchands sont priés de s'installer place Thiers (récemment constituée grâce au remblaiement des fossés). L'arrêté d'avril 1880 fonde donc le marché de la place Thiers que les Honfleurais de cette époque ont rapidement appelé le « marché coquet », en raison des produits de lingerie, d'habillement et de chapellerie qu'on y trouvaient. La Foire Sainte-Catherine a suivi le même sort et s'est transformée progressivement au début du XX^e siècle en fête foraine. Le développement des moyens de transports et de la production de biens de consommation à l'âge industriel permettait, en effet, d'offrir chaque semaine l'éventail des produits qui n'étaient jadis présentés qu'une fois dans l'année. Aussi très naturellement, la dimension festive qui a toujours accompagné la foire « avec ses ménétriers, ses bateleurs et ses bêtes curieuses », l'a-elle emporté.

Un peu plus tôt dans le temps, le marché au détail du poisson (petite poissonnerie) de la rue des logettes, au pied du chevet de l'église, avait été également « délocalisé » à l'extrémité du Vieux Bassin (après une dernière tentative de fixation place Hamelin en 1831 où un privé se proposait de construire une halle ouverte pour accueillir les tables de vente) tandis que la vente en gros (la grande poissonnerie) qui se faisait un peu plus bas le long des quais de l'avant port devant la Lieutenance, doit migrer à l'emplacement de l'église Notre-Dame – ce qui avait conduit à transférer également le lieu de débarquement (la « débarque ») du poisson du quai de la Planchette au quai de la Quarantaine). La décision de transfert de la petite poissonnerie prise au début du Second Empire est l'aboutissement de vingt années de relations conflictuelles² entre la mairie et les femmes ou les veuves de pêcheurs qui refusaient de s'éloigner de leurs maisons, souvent situées rue Haute ou rue de L'homme de bois, car elles pouvaient quitter de temps en temps leurs étaux pour jeter un regard sur leurs enfants et leur ménage. Elles disaient également craindre une perte d'activité parce qu'elles ne seraient plus vues des passagers qui débarquent toujours sur le quai de la Planchette. Le conseil municipal avançait des arguments d'hygiène publique et de sécurité : on pourra « rejeter dans le bassin les saletés qu'on trouve dans la rue des logettes et qui produisent des odeurs pestilentielles ! ». La « modernité » a finalement triomphé de la tradition et aussitôt, les commerçants du quartier Sainte Catherine de regretter que toutes

¹ Elles seront détruites en 1957 pour permettre l'extension de l'Hostellerie Lechat

² A.M.

les activités glissent vers le quartier Saint Léonard.... Leur détermination a probablement permis de sauver le marché hebdomadaire des produits de bouche dont le succès ne s'est pas démenti jusqu'à aujourd'hui.

Le rôle commercial de la place Sainte-Catherine depuis le début du XIXe siècle ne doit pas faire oublier le maintien de sa fonction religieuse. Le porche de l'église, après la révolution comme sous l'Ancien Régime, reste le point de départ et d'arrivée des grandes processions qui parcourent le quartier Sainte-Catherine à l'occasion des différentes fêtes de l'année liturgique. Celles-ci étaient particulièrement importantes au XVIIe siècle, à l'heure de la contre réforme tridentine qui vit se créer des confréries de laïcs pieux, telles l'archiconfrérie du Très Saint Sacrement de l'Autel ou la confrérie du Saint Rosaire de la Sainte Vierge. L'une des processions rituelles les plus importantes, le jour des Rogations, était dirigée vers la chapelle Saint-Nicollé¹. Au XIXe siècle et jusque dans les années soixante cette tradition de procession s'est perpétuée, particulièrement au moment de la fête Dieu. Par ailleurs, le pèlerinage qui se développe autour de Notre-Dame de Grâce dans le dernier tiers du XIXe siècle donne également lieu à de grandes manifestations qui relient les deux grands pôles du culte honfleurais. La fête du couronnement de Notre-Dame de Grâce en 1913 a été l'occasion de rassembler sur la place Sainte-Catherine une foule de fidèles considérable. De là partent également les théories des jeunes communiantes, au mois de juin, qui vont renouveler leurs engagements du matin à la chapelle de Grâce devant la statue de la vierge à l'enfant. Les fêtes civiques, hier comme aujourd'hui, en dépit de la laïcisation de l'Etat, intègrent une dimension religieuse qui s'exprime par l'arrivée des défilés présidés par les élus, au son des instruments à vent et des tambours des fanfares locales, devant le porche de l'église. Ils sont accueillis par les prêtres desservants avant d'entrer pour assister à une messe solennelle qui perpétue les Te Deum qu'on célébrait dans cette église à l'occasion des événements marquants des règnes de nos anciens rois. Il en est ainsi aujourd'hui chaque 11 novembre, 8 mai, jours de commémoration des deux armistices qui mirent fin aux deux grandes guerres mondiales du XXe siècle.

Ainsi, la fonction religieuse, très ancienne, et la fonction commerciale, relativement plus récente, de la place Sainte-Catherine, se sont perpétuées jusqu'à aujourd'hui. Elles se sont organisées différemment selon les époques en relation avec l'évolution des mentalités et de la configuration spatiale du site au sein d'un quartier resté extrêmement vivant. Celui-ci est devenu à partir des années 1970 l'un des pôles majeurs de l'activité touristique qui a envahi la vieille ville en raison de la remarquable restauration de l'église, considérée de nos jours comme le joyau du patrimoine monumental de Honfleur.

¹ P.U. THOMAS, Histoire de Honfleur, page 350

L'église Sainte-Catherine

En l'absence de sources manuscrites (comptes de fabrique comme pour l'église de Pont-l'Évêque, journal d'un bourgeois...), les circonstances, les conditions et les étapes dans lesquelles a été décidée et réalisée la construction de Sainte Catherine nous échappent en grande partie. Il faut se résoudre, à partir de l'analyse de son architecture principalement et de quelques documents qui font indirectement référence à ce lieu de culte, à poser quelques hypothèses permettant de comprendre la présence et les caractères de cet édifice très original, voir exceptionnel au sein du patrimoine monumental religieux français.

A partir du début du XIXe siècle, les informations dont nous disposons sont beaucoup plus nombreuses. Elles permettent en particulier de suivre et de comprendre les différentes étapes des transformations et restaurations qui sont à l'origine de l'édifice que nous connaissons aujourd'hui.

Sainte Catherine, fille de la forêt normande des « maîtres de hache ».

Le contexte de la construction de l'église Sainte Catherine est celui du retour à la paix après la libération de l'occupation anglaise de la Normandie qui marque la fin de la guerre de Cent ans. La deuxième moitié du XVe siècle se traduit dans cette province par une forte reprise économique et démographique, plus particulièrement centrée sur l'axe séquanien animé par Rouen, grand pôle de l'industrie drapière normande et principal centre d'impulsion du grand commerce maritime. Honfleur va d'autant mieux profiter de cette bonne conjoncture que sa vis à vis Harfleur, sur la rive droite de l'estuaire, victime de l'envasement de l'embouchure de la Lézarde, n'est plus en mesure de jouer son rôle d'avant-port pour Rouen.

Les dimensions données à l'église Sainte-Catherine, environ 1800 m², comparée à celle des édifices religieux plus anciens de la ville, témoignent d'une poussée démographique à Honfleur, en particulier dans le quartier de la Haute rue, qui désigne le faubourg qui s'est développé à l'ouest de la porte de Caen auquel l'église Sainte Catherine bâtie pour en assurer la desserte cultuelle, donnera son nom.

Il existait, avant l'église actuelle, un oratoire du même nom qualifié de chapelle qui dépendait du bénéfice de Saint Etienne. Depuis quand ? Le premier texte qui y fait référence est très tardif. Il est daté de 1447, donc de la phase finale de l'occupation anglaise de la ville¹. Pour Jean Mallon son existence devait donc être récente, postérieure à 1412, date d'un aveu et dénombrement de la baronnie de Roncheville qui n'y fait aucune allusion, contrairement à Saint-Etienne sur laquelle il exerçait son droit de patronage. Pour Charles Bréard² qui s'appuie sur une notice³ de l'abbé Féray –qu'il ne cite pas– rapportant la découverte en 1872 de fragments d'archivoltes et de cercueils de pierre lors de travaux de voirie dans la rue Prémord (rue des Logettes), la chapelle pourrait dater du XIIe siècle. Cependant il admet qu'aucune mention de la chapelle n'existe dans le *pouillé* primitif de l'évêché de Lisieux. Tous les historiens de Honfleur s'accordent pour estimer que l'église actuelle est le fruit d'une reconstruction d'après guerre, faisant suite aux destructions liées au siège de la ville par les armées de Charles VII en 1450 mais aucune preuve n'a été fournie.

¹ Jean MALLON, op. cit page 45

² Charles BREARD, article Sainte Catherine, *La Normandie Pittoresque et Illustrée* de Charles Le Mâle, le Havre, 1895

³ Abbé Féray, notice sur la restauration de l'église sainte Catherine

Cette reconstruction aura été d'évidence très rapide car dès 1456 on retrouve une mention de Sainte-Catherine dans un texte indiquant que le sergent de Honfleur fait des publications à la sortie de la grande messe de cette église¹. Pourquoi a-t-on choisi de la construire en bois², matériau réputé pauvre, alors que toutes les autres églises de la ville sont en pierre de taille issue du Pays de Caux, matériau beaucoup plus prestigieux ? Souci d'économie dans un quartier ruiné par la guerre et les sièges de la ville ? Urgence, compte tenu du redressement démographique de ce quartier qui va bénéficier de l'expansion de l'économie maritime et qui dispose, du fait de la présence de chantiers navals, d'un effectif important de charpentiers ? Statut inférieur de l'édifice ? Sainte-Catherine n'est, comme nous l'avons dit précédemment, qu'une simple chapelle dépendante de Saint-Etienne, siège d'une cure dont le ressort s'étend principalement dans le faubourg. Avait-elle au départ un caractère provisoire, c'est à dire, comme le pensait Jean Mallon, que les bourgeois de la Haute Rue l'avait fait construire dans l'attente d'obtenir du Roi un octroi d'impôts qui leur permettent de réaliser des fortifications pour protéger le faubourg de la Haute Rue des tentatives de débarquement anglaise, projet auquel s'opposaient les bourgeois de l'Enclos qui voulaient conserver le bénéfice des octrois déjà accordés pour leur propre sécurité³? Peut-on permettre à l'auteur de ces lignes de suggérer qu'au lendemain de la guerre, la population du faubourg devait être beaucoup plus pauvre que celle de l'Enclos où résidait principalement la « bonne » bourgeoisie qui fit construire à la même époque Saint-Léonard ? Ces hypothèses ne s'excluent nullement l'une, l'autre. La thèse de la construction provisoire serait compatible avec l'analyse de la structure de la charpente. Elle montre que l'église a été construite en plusieurs étapes. La plus ancienne partie « correspond à la nef nord dont les principes de construction correspondent au parti adopté au milieu du XV^e siècle pour les halles de charpente ». ⁴ L'église aurait donc eu au départ, dans cette hypothèse, l'aspect « d'une halle comportant un seul vaisseau central flanqué de bas-côtés recouverts d'une toiture à deux rampants descendant très bas. Les fermes principales à entrain et poinçon, ainsi que les demi fermes reposent sur de simples poteaux de bois chanfreinés de 8 m de haut qui forment l'ossature de soutien de l'édifice ». Cependant, pour Y. Lescroart⁵, la qualité d'exécution du travail est peu compatible avec la thèse du caractère provisoire de l'édifice.

Celle-ci a été agrandie un peu plus tard – probablement à partir de 1496 - par le doublement de la nef (la deuxième étant plus large d'environ un mètre), puis par l'allongement des deux vaisseaux du côté Ouest de trois travées. En effet, à cette date, à la demande des habitants de la rue Haute, Bertin de Silley, seigneur de la Roche-Guyon et baron de Roncheville par sa femme, cède les terrains du presbytère dont il autorise la démolition pour leur permettre de « croître et allonger leur église »⁶ Le doublement du vaisseau central n'a pas modifié le fonctionnement du système d'équilibre employé dans

¹ Jean MALLON, op. Cit. P 50 ; ADC 208

² Aucun document nous indique la provenance du bois. On peut supposer qu'une grande partie fut fournie par la forêt de Saint Gatien, beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui. Le bois de merrain qu'elle produisait, était exporté par le petit port de Roncheville situé en aval de Pont L'évêque, sur la Touques et pouvait ainsi être facilement livré dans le port de Honfleur. La forêt et le port d'exportation des bois faisaient partie, comme l'église Sainte Catherine, du domaine seigneurial de Roncheville.

³ Ils ont obtenu satisfaction en 1483 mais le plan de fortification n'a jamais pu être terminé. Dès les bourgeois de l'Enclos ont obtenu le report des crédits pour les travaux du port et les fortifications qui le protégeaient.

⁴ CNMHS, rapport de visite de l'église et du clocher

⁵ Yves LESCROART, Le clocher sainte Catherine, Bulletin de la société des Amis du Musée Eugène Boudin

⁶ Jean MALLON op. Cit. P 50 ; ADC A 212

l'édifice primitif. Le toit des bas-côtés a du être abaissé pour laisser place sur les murs gouttereaux à un étage de fenêtres hautes en bois reposant sur un pan de bois ménagé entre les poteaux¹. Le parti adopté permet de distinguer l'église Sainte-Catherine des églises de Champagne : les pans de bois des parties hautes comme celles des bas côtés sont de simples cloisons sans fonction portante. L'observation des entrants de la troisième travée de la nef nord, présentant une série de mortaises destinées probablement à recevoir les pans de bois d'un mur, confirme l'hypothèse de la présence d'une façade initiale à cet endroit. Chaque nef a-t-elle disposé à l'origine de sa propre toiture comme c'est le cas aujourd'hui ou les deux charpentes ont-elles été directement coiffées de cette immense toiture à croupe faitière qui conféra à l'église cette allure massive et peu élégante de gigantesque bâtiment agricole qu'elle avait encore au début du XIX^e siècle lorsque P. Huet fit une esquisse de Sainte-Catherine et de la place du marché ? Il est possible qu'elle ait été posée ultérieurement pour éviter des problèmes d'infiltration et de dégradation de la charpente au niveau de la noue. Enfin, trois porches en bois, l'un pour le portail sud et les deux autres reliés par les fonds baptismaux pour les portails occidentaux, sont venus parachever cette construction.

Au total, exception faite de sa terminaison orientale à double chevet polygonal, cette construction n'est peut-être pas très éloignée des grandes salles princières d'apparat qu'on devine notamment sur la tapisserie de Bayeux². Les charpentes lambrissées dont l'exécution varie en fonction de la période au cours de laquelle elles ont été réalisées, ne relèvent pas des techniques de construction navales contrairement à ce qu'une littérature à usage des touristes cherche à accréditer. Ce constat ne met pas en cause nécessairement la participation des charpentiers de navire au chantier, étant donné que dans les ports, au Moyen Age et à l'époque Moderne, charpenterie navale et charpenterie domestique sont souvent réunies au sein d'un même corps de métiers.

Si nous nous tournons vers les formes décoratives, remarquables pour une construction en bois, elles sont toutes caractéristiques de la période charnière représentée par la fin du XV^e et le début du XVI^e siècle, celle du gothique finissant et des débuts de la Renaissance : fenêtres des bas-côtés traitées en baies géminées en anse de panier, rinceaux de feuillages sculptés sur le portail sud ou encore décor en bas relief en forme d'accolade surmontée d'un fleuron et agrémentés choux frisés sur les rampants qu'on voyait au dessus des deux portails occidentaux, disparus lors des travaux de rénovation de la façade en 1829 mais que l'on peut encore voir aujourd'hui au dessus de la porte du clocher.

Reste à dater le clocher et à comprendre le choix des charpentiers d'édifier le clocher séparément, à peu près en face du portail de la nef nord ? Les caractères de sa structure et des décors rattachent également cet édifice à la deuxième moitié du XV^e siècle³ et son implantation à peu près dans le prolongement de l'axe de la nef nord, face au portail occidental, permet de soutenir l'hypothèse d'une construction réalisée à la suite de la première église⁴. Ce choix d'implantation, à la manière des campaniles italiens, quoique rare, n'est pas un cas unique en France. Il s'explique probablement par la crainte que les hautes et légères charpentes de l'église ne puissent résister à l'ébranlement résultant de la mise en mouvement des cloches. Selon les époques, le clocher a été, en effet, dotée de 4 à 6 cloches fixées dans le beffroi qui constitue une structure porteuse à l'intérieur de la tour qui s'élève

¹ CNMHS, op. Cit.

² Julien Deshayes, article intitulé : Parcours médiéval. Revue Les Vieilles maisons françaises, n°173, 1998.

³ Yves Lescroart, op. Cit.

⁴ Cependant le décor du portail du clocher étant identique à ceux des portails Ouest de l'église, l'hypothèse d'une réalisation au début du XVI^e siècle n'est pas à exclure.

d'environ 18 m Une forte construction pentagonale qui servait de logement au sonneur l'enserme à sa base et les jambes de forces qui en assurent le contrebutement, y prennent appui. Une première horloge sans doute placée très tôt sur le clocher, sera remplacée en 1669. Les cloches et l'horloge ne limitaient pas à rythmer « le temps de l'église ». La grosse cloche servait également au XVIIe siècle à appeler les bourgeois à l'assemblée générale qui se tenait dans le logis du Roi¹ sous la présidence du gouverneur.

Un édifice controversé en sursis (1792 1870) ?

L'église, dont la construction s'est achevée au début du XVIe siècle, ne semble pas avoir subi de transformation majeure jusqu'au début du XIXe siècle. Si nous avons quelques informations fragmentaires, sur des changements opérés dans le décor et le mobilier intérieurs (autels, orgue, balustrade de la tribune...), rien n'a été mis à jour concernant des travaux sur la structure même de l'édifice qui auraient pu modifier son aspect général. Cependant des réparations et consolidations perceptibles à l'analyse de la charpente ont eu lieu, à plusieurs reprises, sans qu'on puisse les dater précisément faute de documents écrits.

Nous ne disposons pas davantage de témoignages permettant d'apprécier la manière dont l'édifice était perçu à l'époque moderne. C'est à partir de 1792 et de la première République que nous pouvons suivre, jusqu'en 1870, les grandes lignes d'un débat dont elle a été l'enjeu. Certains, pour des raisons qui ont évolué selon la conjoncture politique et culturelle, étaient partisans de sa démolition alors que d'autres souhaitaient la conserver. Le début de la polémique n'est pas seulement lié aux changements politiques provoqués par la Révolution mais aussi à la décision prise par Louis XVI quelques années auparavant de faire délocaliser les cimetières, restituant ainsi à la ville un espace auquel on pouvait donner une nouvelle affectation. Pendant trois ans, de 1797 à 1800, la municipalité multipliera les initiatives pour pouvoir la démolir afin de créer avec l'ancien cimetière la grande place de marché dont le faubourg a besoin. En dépit des risques que toute forme d'opposition au pouvoir impliquait à cette époque, les paroissiens se mobiliseront, pétitionneront et obtiendront finalement l'abandon du projet.

L'issue fatale a été évitée, mais les dégradations commises dans l'édifice pendant la phase anticléricale de la Révolution n'en sont pas moins importantes. Avant d'être requise pour servir au culte de l'Être Suprême grâce la complicité active du curé Jean Luc Martin, prêtre constitutionnel qui avait abdicqué ses fonctions pour se mettre au service du pouvoir montagnard, elle avait été convertie en atelier pour la fabrique de salpêtre. L'église avait été rendue aux cultes concurrents en 1795 en vertu de la loi de prairial, et notamment au culte décadaire, jusqu'au Concordat qui fit obligation aux autorités municipales d'en rendre aux catholiques la jouissance exclusive.

La ville, propriétaire de l'édifice, doit engager d'importantes dépenses pour y permettre l'exercice du culte dans des conditions de sécurité suffisante. Deux campagnes de réparation ont été engagées qui s'ajoutent aux premiers travaux déjà réalisés au temps du Directoire, la première de 1809 à 1810 et la seconde de 1825 à 1829². L'initiative en revient au Conseil de fabrique. Il presse le conseil municipal d'intervenir et celui-ci, sous sa pression, fait constituer des commissions pour évaluer la justesse des demandes de travaux. Devant le

¹ G. Ballé, L'organisation municipale et les finances à Honfleur sous l'Ancien Régime, page 84

² A.M., MN II

constat de leur nécessité, il en soumet le programme au préfet pour approbation. A cette époque, en effet, maires et conseillers municipaux, membres désignés parmi les notables de la ville, sont placés sous l'étroit contrôle du préfet. Certains sont eux-mêmes membres du conseil de fabrique à l'instar du maire, M. Lechevalier Lejumel qui dirige la ville sous la Restauration. En 1825, la commission chargée d'étudier le devis proposé rapporte que : « l'œil est effrayé mais à la réflexion, cette situation existe depuis probablement soixante ans et est peut être même liée à un affaissement qui aurait eu lieu peu de temps après la construction de l'église ». Elle conclut : « nous sommes convaincus qu'il n'y a rien à changer mais que tout ce qui est mentionné dans le devis est d'une utilité urgente... ! ».

Dans les faits , on a surtout paré au plus pressé : remplacement de tuiles et d'ardoises, reconstruction du sous-bassement charpente des combles des « sous-ailes » (nom qui désigne les bas-côtés), consolidation de l'angle de la paroi du chœur nord qui menace ruine et doit être étayé, remplacement d'un poteau de 8 m et pose d'armatures en fer au niveau des sommiers et des fermes des chœurs pour éviter que ne s'accroisse le faux-aplomb qui pouvait faire craindre à certains un effondrement de la charpente. Le clocher a également fait l'objet de plusieurs interventions de consolidation.

Dès 1827, ces travaux de sécurité à peine effectués, le conseil de fabrique sous l'impulsion du curé Devy¹ s'attellera à une tâche dont l'impact psychologique attendu devait être décisif pour conforter l'attachement des paroissiens à leur église : il s'agissait de donner à Sainte Catherine l'apparence d'une belle église de style néo-classique comme c'était alors la mode ! Les poteaux en bois des nefs sont transformés en colonnes avec chapiteaux de même style par le moyen de douves revêtues de plâtre. Ces colonnes reçoivent la retombée d'arcs en anse de panier dont l'exécution fut réalisée par l'entaille de la première sablière. Pour atteindre l'austérité et la solennité de l'esthétique néo-classique qui était recherchée la fabrique a fait abattre la galerie ajourée ornée de sculptures qui reliaient les poteaux centraux. Elle fait également retirer les figures sculptées qui ornaient la jonction entre des poteaux et de la corniche des voûtes, ainsi que de nombreux ornements peints², c'est à dire tout un ensemble décoratif représentatif d'un style et d'une piété « baroque » qui était en harmonie avec le grand retable de la vierge. Ce dernier qui datait de 1669, est conservé mais relégué dans le chœur de la nef nord. Pour finir, les porches occidentaux sont abattus et remplacés en 1829 à l'initiative du curé Legay par un grand portique gréco-romain imitant l'ordre toscan avec quatre colonnes en brique enduite de plâtre coiffée d'un entablement et d'un fronton.

Ce vaste décor néo-classique en trompe l'œil ne pouvait masquer bien longtemps les problèmes que posait une structure fortement dégradée par le temps.

La controverse sur la destinée de l'église se poursuit donc sous la Monarchie de Juillet. La fabrique, qui est favorable à la destruction du vieil édifice, organise une souscription en 1844 pour pouvoir construire une nouvelle église. Le débat rebondit sous le Second Empire, au temps de l'administration de M. Alfred Luard. Ce notable, un conservateur épris de modernité, juriste de formation, avait acquis une solide expérience des affaires de la commune comme conseiller municipal avant d'être nommé maire par le nouveau pouvoir. Il s'engagera dans de vastes opérations d'urbanisme destinées à achever de dégager la ville de sa gangue médiévale. Il projette de désenclaver les quartiers, de dégager de larges artères de circulation, d'assainir l'espace public et de favoriser le

¹ Abbé Féray, op cit

² Bibliothèque des Beaux Arts, dossier 230, 1

commerce. Le comblement des fossés, la démolition d'une partie de la lieutenance (il s'en est fallu de peu qu'elle le soit totalement), celle du presbytère de Sainte Catherine et l'ouverture de la rue de la gare (ancien chemin des vazes) participent de cette ambition. Nous ne savons pas exactement ce qu'étaient les intentions du maire en ce qui concerne l'église elle-même. Le fait que le directeur de l'Echo Honfleurais, Clément de Beaudré, connu pour son attitude très critique à l'égard de M. Luard engage son journal dans une « défense et illustration » de l'église Sainte Catherine¹ laisse entrevoir quelques velléités « éradicatrices » de la part du premier magistrat de la commune. L'argumentation du journaliste s'appuie en fait moins sur des considérations d'ordre artistique – bien qu'il qualifie « le corps principal de la vieille église de splendide et complet quant aux ornements intérieurs » - que commercial et financier. Reconstruire sur son emplacement une nouvelle église ruinerait définitivement le marché hebdomadaire. Les travaux qui l'empêcheraient de se tenir sur son site habituel alors qu'il est la seule grande activité subsistant dans le faubourg. D'autre part, cela coûterait infiniment plus cher qu'une restauration. Faisant allusion à sa solidité, il met en avant des arguments développés plus tard par l'architecte des Beaux-Arts Eugène Millet pour convaincre le maire de demander le classement de l'église, puis, avec l'aide de l'Etat et du département, d'entreprendre les travaux nécessaires à son sauvetage. Avant la loi de 1887, le classement d'un édifice comme monument historique ne pouvait être imposé du sommet de l'Etat. Mais le maire l'aurait-il souhaité, la démolition de la vénérable église en bois n'aurait probablement pas été possible à la fin des années soixante. En effet, à cette date, les élites culturelles du pays qui avaient déjà repéré son intérêt patrimonial si ce n'est artistique s'y seraient opposées. Cette prise de conscience, très progressive, commence avec les séjours à Honfleur de Viollet le Duc en 1832 et 1834, suivis de celui de Prosper Mérimée, l'inspecteur des Monuments Historiques, administration récemment créée. Arcisse de Caumont, le fondateur de la Société Française d'archéologie et de la société des Antiquaires Normands, y consacre dans sa Statistique Monumentale du Calvados un long paragraphe assorti de croquis qui en soulignent toute l'originalité. La presse locale qui se fait l'écho de ce changement de perception, finit par défendre unanimement cet édifice.

M. Luard se ralliera à la solution proposée par M. Millet et fera voter par le conseil municipal une demande de classement qui est rapidement obtenue. La guerre de 1870 vient interrompre momentanément la mise en œuvre du projet de restauration qui reprendra en 1875.

Sainte-Catherine restaurée et admirée

Trois importantes campagnes de travaux furent nécessaires pour donner à l'église Sainte-Catherine l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui. L'esprit dans lequel cette restauration a été conduite porte l'empreinte des idées de Viollet-le-Duc. « Restaurer, c'est rétablir dans un état complet qui peut ne jamais avoir existé à un moment donné », tel est le fondement de la « restauration intégrative » qui domine jusqu'à la fin du XIXe siècle. Le premier projet daté de 1870, élaboré par Eugène Millet², porte la marque de la doctrine de Viollet le Duc. On y perçoit nettement la volonté de donner à l'église une unité de style qui lui manquait, comme en témoigne le remplacement du clocheton d'époque Renaissance au

¹ L'Echo Honfleurais, 14 mai 1862

² A.M., MN II, 251

dessus du chevet sud par une flèche gothique, le remaniement du clocher privé de ses béquilles et surtout la suppression du portique gréco-romain conformément au principe de non-conservation des parties d'un édifice qui nuisent gravement à la valeur de son témoignage historique. Un deuxième projet qui sera adopté en 1878 par la commission des Monuments Historiques, porte la signature de son secrétaire Viollet-le-Duc. Pour son élaboration, Eugène Millet s'est adjoint les services de son neveu M. Naples¹. Ce projet est plus détaillé, il comporte quelques modifications mineures par rapport au premier mais l'inspiration demeure la même. En dehors de la suppression des parties jugées « hérétiques » rien ne devait être refait à neuf, sauf découverte, au fur et à mesure des travaux, de problèmes de structure nécessitant des interventions plus radicales... L'ensemble de l'opération est finalement estimé à 167 000 F.

Les travaux débutent en mars 1879 par les deux chœurs qui sont les parties de l'église les plus endommagées. Très rapidement les prévisions sont dépassées, les travaux de fondation indispensables se révélant beaucoup plus importants que prévus. M. Naples, qui a remplacé Eugène Millet décédé au moment où s'ouvrait le chantier, renonce à l'idée de restauration pour une reconstruction avec des matériaux nouveaux sans en référer, semble-t-il, à la commission des Monuments Historiques. Les soubassements sont reconstruits en pierre de Poissy, la charpente en chêne des Vosges arrive tout ouvrée des chantiers de MM Thouvenet et Boucheron à Saint Germain en Laye. Le plafond est réalisé au moyen de frise de chêne de l'usine d'Are en Saône et Loire. L'entre colombage des murs de l'abside et des bas-côtés sont remplis avec de la brique de Villequier. Aucun des matériaux d'origine n'a été réemployé ! Les travaux doivent être arrêtés en 1882 faute d'argent alors que les chœurs sont encore loin d'être achevés. M. Naples est dessaisi peu après de sa mission et remplacé par M. Sauvageot qui recentre le projet². Celui-ci fixe les priorités qui consisteront à limiter les objectifs à l'achèvement des chœurs et des absides, et à opérer pour le reste de l'édifice des réparations de première urgence. Cependant, Charles Bréard, dans une communication parue dans l'annuaire Normand de 1886, confirme les explications données par M. Naples pour justifier les dépassements. Il y avait impossibilité à conserver les anciennes fondations qui n'étaient que « quelques pierres mises l'une sur l'autre, sans liaison intermédiaire et n'offrant aucune solidité ». Même revu à la baisse le programme de restauration ne pourra être terminé sans un dépassement de budget considérable. Celui qui est approuvé en 1884 prévoit une dépense qui a doublé par rapport aux prévisions initiales. L'Etat, par le biais des Monuments Historiques et de la Direction des Cultes en supportera la plus grande part (120 000 F sur les 202 000 F nécessaires), le reste sera principalement à la charge de la ville mais aussi du département et de la fabrique qui organise une nouvelle souscription. L'opération abouti en 1892. La réalisation des verrières à Paris dans les ateliers de M. Leprévost, peintre verrier des Beaux Arts, offertes par les paroissiens, a été particulièrement longue, laissant les chœurs, rendus au culte dès 1887, exposés aux intempéries pendant plusieurs années. Cette situation ne cessait d'alimenter les protestations et les colères répétées du curé-doyen Dallibert. Dans les années suivantes l'habillage gréco-romain qui subsistait dans les deux nefs est retiré, faisant de nouveau apparaître la structure en bois de l'édifice et le besoin urgent de travaux de consolidation.

En dépit des coûts très élevés, l'idée d'achever la restauration de l'ensemble de l'église sur le modèle des chœurs, n'était pas abandonnée. C'est le point de vue d'un comité

¹ A.M. MN II, 252

² A.M. MN II, 255

de restauration qui se constitue en 1907. Il compte disposer d'un don important de 30 000 F fait à la fabrique et du reliquat de 17 000 F laissé par la précédente campagne de travaux. Un projet allant dans ce sens, estimé à 101 155 F, est présenté en 1908 par M. Delarocque. La ville l'accepte sous réserve que l'Etat apporte la moitié de la somme nécessaire. Cependant la commission des Beaux Arts juge le programme irréaliste, et reste ferme dans son refus, ne voulant pas que l'on poursuive les errements du projet de M. Naples. C'est dans ces conditions que l'architecte en chef des monuments historiques, M. Rupricht Robert, est sollicité en 1909. Ses propositions d'un coût moindre, 89 000 F, ayant été approuvées par la Commission des Monuments historiques, les travaux peuvent rapidement commencer. L'inspecteur général des monuments historiques M. Magne, s'écartant un peu plus de la doctrine de Viollet le Duc se félicite du nouveau programme. Il le juge beaucoup plus respectueux de l'identité « d'un édifice au caractère un peu frustré qui semble avoir été fait par des charpentiers de navire » et des techniques mises en œuvre. Il approuve le parti adopté pour la restauration des deux nefs permettant de conserver le témoignage des différentes variétés d'exécution concernant la voûte ou les fenêtres hautes. De même l'entrecolombage des murs des bas-côtés ne sera pas garni en briques apparentes. Néanmoins, son souhait de voir traiter le soubassement en galets éclatés et moellons grossièrement taillés ne sera pas suivi. A la satisfaction générale les travaux sont achevés à la fin de l'année 1912.

La dernière phase de la restauration attendra une quinzaine d'années en raison de la guerre 1914-18 et des lourdes dépenses de l'immédiat après guerre nécessitées par la reconstruction des provinces du nord de la France. Cette phase concerne le remplacement du portique de style toscan. En 1925, Le maire demande l'autorisation aux Beaux-Arts de démolir ce « portail qui pendant plusieurs lustres a hurlé de toute sa laideur à la porte de l'édifice ». Le plan est fourni par l'architecte en chef des Monuments Historiques, E. Herpé. Celui-ci a suivi les recommandations de son prédécesseur qui avait suggéré de s'inspirer du porche sud pour respecter l'esprit du porche originel dont il ne reste plus de traces en dehors des quelques lignes écrites par le peintre Alexandre Dubourg¹. Ce projet est en fait, le point d'aboutissement d'une longue réflexion. Il avait été donné comme sujet de concours aux Beaux Arts. Sur les 86 propositions présentées, certaines, à l'initiative de Léon Leclerc, le secrétaire de l'Association « Le Vieux Honfleur », avaient même exposées quelques temps à la mairie. Son budget est évalué à 96 000F (un nominal a peu près égal à celui de la précédente campagne, ce qui peut paraître élevé pour le porche seul, mais le franc de cette époque ne valait plus qu'1/6 de celui de 1914 en raison de la forte inflation qui avait sévi depuis cette date). L'Etat étant impécunieux, les Beaux-Arts ne proposent qu'une subvention de 30 000 F correspondant au prix des travaux de consolidation du péristyle « qu'il aurait fallu entreprendre si le maire n'en avait pas demandé la démolition ». La ville finira par accepter de compléter sur ses fonds propres cette maigre subvention. Les travaux sont rapidement réalisés, permettant à Sainte Catherine de retrouver un porche en harmonie avec les caractéristiques stylistiques du reste de l'édifice. Le clocher dont la quasi-reconstruction avait été prévue dans les premiers plans, a échappé à une rénovation trop systématique. Au moyen de quelques travaux de consolidation réalisés progressivement, il nous est parvenu dans l'état où il se trouvait à la fin du XVIIIe siècle.

Le clocher et l'église ainsi que la place qui les entoure, aménagée avec soin, offrent aujourd'hui une image dont les différentes parties apparaissent en cohérence les unes par

¹ Bibliothèque des Beaux Arts, dossier 230, I

rapport aux autres. Cohérence que l'on peut juger un peu artificielle car jamais au cours de leur histoire longue de cinq siècles, elles n'ont offert ce visage. Jamais elles n'ont présenté cet état d'unité sur le plan du style, et de perfection formelle. Elle explique en partie la séduction que cet ensemble architectural exerce aujourd'hui sur les habitants et plus encore sur les touristes. Il ne faut pas condamner les choix opérés hier, assez éloignés des conceptions contemporaines de la restauration. On peut regretter que certaines parties jugées inconvenantes au regard de la théorie dominante dans la restauration dans la 2^e moitié du XIX^e siècle, aient été remplacées. Le travail accompli a cependant permis de sauver l'essentiel, c'est à dire un témoin irremplaçable de l'histoire de la ville que son état de dégradation condamnait à court terme. Il permet à Honfleur d'entretenir sa mémoire tout en répondant aux exigences des pratiques culturelles et des besoins économiques de son temps.